

le montant de la pension de base. Deuxièmement, les dispositions applicables aujourd'hui au sujet de l'octroi de pensions reposent en grande partie sur la continuité de service. Lorsque le service a subi des interruptions qui, après examen, ne révèlent aucune gravité, on recommande de modifier le règlement de façon qu'une interruption peu importante ne nuise pas à l'employé; troisièmement, il y aurait lieu d'effectuer plusieurs modifications touchant ces dispositions mais je me dispenserai, pour le moment, d'en fournir les détails au ministre.

Je lance cet appel au ministre, car cette caisse est accessible à tous les employés des chemins de fer Nationaux du Canada relevant des dispositions pertinentes. Le ministre ferait œuvre utile s'il voulait bien informer les employés du chemin de fer qu'il recevra volontiers les propositions que quiconque d'entre eux voudra formuler touchant les modifications qu'il conviendrait d'apporter au règlement des pensions; les employés devraient aussi, au moyen d'exemples, personnels ou autres, porter à la connaissance du ministre certaines injustices commises afin que la commission soit en mesure de proposer des correctifs aux injustices occasionnées par une application trop rigide du règlement.

Si le ministre voulait mettre ces conseils en pratique, il recevrait, je crois, un grand nombre d'observations, pourvu que les employés eussent l'assurance que l'identité de leur auteur ne sera jamais divulguée. Et compte tenu des diverses observations que recevrait le ministre, on pourrait proposer aux rédacteurs du règlement,—c'est la commission qui jouit des pouvoirs à cet égard,—des changements requis, non seulement afin de parer aux conditions de l'heure mais de supprimer les trop fréquentes anomalies d'interprétation.

Je soumetts cette proposition au ministre, car je sais qu'il tient à ce que soit maintenu le moral des employés du National-Canadien, qui, de même que tous les employés des chemins de fer, ont si puissamment contribué à la victoire du Canada et de l'Empire.

Les cheminots ont fourni un effort suprême. Quand s'écrira l'histoire de la guerre, le rôle qu'ils ont joué s'inscrira à côté de celui de tous les autres secteurs de notre population. Ces employés ne peuvent s'adresser directement au ministre. Le moyen proposé permettrait à ce dernier de prendre connaissance des causes de mécontentement, peu importantes prises séparément, mais dont l'ensemble est imposant. Après avoir réuni ces divers griefs par l'entremise de ses hauts fonctionnaires, il pourrait soumettre à la commission un tableau d'ensemble des modifica-

tions à apporter au règlement. Voilà la question d'importance nationale que je tenais à signaler au ministre.

Je lui signalerai maintenant une question que j'ai déjà abordée et qui intéresse la Saskatchewan et l'Alberta. Je veux parler de la nécessité de combler les vides des lignes Bonnyville-S. Walburg et Heinsburg-Frenchman-Butte. Je sais pourquoi l'on a suspendu la construction de ces voies ferrées: la crise économique se faisait alors sentir au pays comme dans le reste du monde. Ensuite, les exigences de la guerre nous ont obligés à renoncer aux travaux de construction, si nécessaires qu'ils fussent.

Nous avons donc deux voies inachevées; l'une doit être reliée au chemin de fer de la baie d'Hudson et l'autre se dirige vers le sud. Dans ce cas, il reste 40 milles de voie ferrée à construire pour atteindre le terminus; dans l'autre, la distance est un peu moindre. Comme le ministre le sait, des milliers de ces gens sont allés s'établir dans le nord de la Saskatchewan et de l'Alberta pensant que la construction du chemin de fer serait achevée. Ils attendent depuis 14 ou 15 ans. Le ministre ne saurait contribuer mieux à la mise en valeur des régions septentrionales de la Saskatchewan et de l'Alberta qu'en annonçant l'achèvement de ces tronçons.

Des observations ont déjà été formulées à cet égard. La question exclut toute considération politique. A ce propos, je tiens à rappeler les efforts des honorables députés d'Athakaska et de Danvenport. Ce dernier, qui s'est déjà intéressé à tant d'autres questions dont dépend la prospérité des provinces de l'Ouest, a été l'un des plus ardents défenseurs du projet comportant l'achèvement de ces deux lignes.

Telles sont les deux questions que je voulais signaler au ministre. L'une d'elles est d'intérêt national, puisqu'il s'agit de raffermir le moral des employés du National-Canadien, et l'autre se rattache à une entreprise dont la réalisation contribuera beaucoup à soutenir l'espoir de ceux qui ont foi en l'avenir des régions septentrionales de l'Alberta et de la Saskatchewan.

L'hon. M. CHEVRIER: En commentant les recommandations qu'a présentées l'honorable député de Lake-Centre j'aborderai tout d'abord la dernière, qui a trait à l'achèvement des tronçons Bonnyville-S. Walburg, et Heinsburg-Frenchman-Butte. Je suis assez bien au courant de la question, car j'ai reçu l'an dernier la visite d'une délégation qui recommandait l'aménagement de ces deux tronçons. En outre, il y a une semaine à peine, j'ai rencontré une autre députation de